



Termes de référence

« Implication des Médias numériques pour une Prévention Active des Conflits et des Tensions » (IMPACT)

ETUDE D'IMPACT

Nom légal complet (raison sociale)	AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE
Acronyme	ASF France
Statut juridique	Association régie par la loi de 1901
Adresse	13 rue des Fleurs 31000 Toulouse France
Personne à contacter	Anne LUTUN Directrice générale
Téléphone	(+33) 5 34 31 17 83
Adresse E-mail	direction@avocatssansfrontieres-france.org
Intitulé du projet	« Implication des Médias numériques pour une Prévention Active des Conflits et des Tensions » (IMPACT)
Budget total	1 110 740 euros
Durée du projet	26 mois
Date démarrage et fin de projet	1 ^{er} Mars 2022 – 30 avril 2024
Date limite dépôt offres	14 avril 2024



I. INTRODUCTION

Le consortium du projet IMPACT est composé de 5 structures partenaires :

Avocats Sans Frontières France (ASF France) contribue à faire respecter les droits fondamentaux, en favorisant l'accès au droit et à une justice équitable pour les plus vulnérables, en défendant toute personne privée d'une défense libre et indépendante, et en renforçant les capacités d'agir et l'autonomie des acteurs locaux.

Danaïdes est une ONG qui développe des outils et des canaux de communication pour la protection des populations civiles situées dans des pays en conflit.

AfricTivistes est un réseau panafricain de blogueurs et web-activistes basé au Sénégal qui a pour ambition de promouvoir et de défendre les valeurs démocratiques, les droits humains et la bonne gouvernance à travers le numérique.

L'Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI), constituée de web citoyens en Guinée, vise à promouvoir la participation citoyenne à l'édification de la démocratie à travers les technologies de l'information et de la communication.

Le Réseau des Professionnels de la Presse en Côte d'Ivoire (REPPRELICI) est une faïtière historique des médias numériques ivoiriens qui a pour objet principal de promouvoir et de développer la presse en ligne et tous les métiers s'y attachant en Côte d'Ivoire.

Le consortium IMPACT met en oeuvre un projet de renforcement du rôle positif de la société civile, notamment des médias numériques, en République de Guinée et en Côte d'Ivoire, financé par l'Union européenne.

Ce projet a démarré en Mars 2022 et se terminera le 30 avril 2024.

Dans ce contexte, la réalisation d'une étude d'impact répondant aux objectifs d'évaluation fixés par le consortium du projet a été envisagée, à partir de six mois après la fin de la mise en oeuvre du projet, en vue de mesurer les effets à moyen et long terme de l'intervention d'Avocats Sans Frontières France et de ses partenaires dans les deux pays concernés par le projet et sur trois niveaux d'analyse distincts : au niveau individuel - des bénéficiaires directs, au niveau sociétal, relatif aux bénéficiaires indirects et notamment à la population guinéenne et ivoirienne, et au niveau structurel.

II. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Financé par l'Union européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD), en appui aux gouvernements guinéen et ivoirien, et mis en oeuvre par un consortium composé de 5 associations, le projet IMPACT vise à renforcer le rôle positif de la société civile, en particulier les médias numériques, en matière de prévention des conflits. Le projet IMPACT est le fruit d'une collaboration entre plusieurs organisations : deux structures françaises, Avocats Sans Frontières France (ASF France) et Danaïdes ; une plateforme panafricaine, AfricTivistes ; et deux associations nationales : l'Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) et le Réseau des Professionnels de la Presse en Côte d'Ivoire (REPPRELICI).

a) Objectifs

L'objectif du projet est de contribuer à consolider une paix durable en Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement, de renforcer le rôle positif de la société civile, dont les médias numériques, en matière de prévention des conflits.

Les résultats à atteindre pour ce projet sont les suivants :

- R1 : Le rôle des médias dans le cadre de la couverture des conflits est analysé et des synergies transnationales sont créées pour soutenir l'échange et l'expérience
- R2 : Les capacités techniques des médias sont renforcées et ils sont dotés d'outils pour maximiser leur potentiel.

- R3 : Les médias et acteurs de la société civile sont mobilisés et s'engagent contre les discours haineux, l'incitation à la violence et la désinformation.

b) Bénéficiaires

Les groupes cibles sont les professionnels de la presse numérique, la société civile, les auteurs et les utilisateurs des médias numériques. Les bénéficiaires finaux sont les populations de Guinée et de Côte d'Ivoire.

c) Enjeu et activités

Le projet IMPACT est né de la nécessité de renforcer le rôle positif de la société civile en Afrique de l'Ouest, dont les médias numériques, en matière de prévention des conflits afin de participer plus globalement à la consolidation d'une paix durable. IMPACT vient ainsi en appui à la société civile afin de maximiser le potentiel des médias (traditionnels, communautaires, sociaux) sur les dynamiques de conflit pour qu'ils contribuent à construire et consolider une paix durable en Côte d'Ivoire et en Guinée. En ce sens, IMPACT considère que la société civile doit pouvoir jouer un rôle central dans la prévention des conflits et doit bénéficier à cet effet d'un renforcement de ses capacités.

L'ensemble des activités du projet font l'objet de cette étude d'impact :

- A.1.1 Etat des lieux des normes applicables, des pratiques en cours et des risques sur la thématique « médias et prévention des conflits »

L'objectif de cet état des lieux est de dégager un cadre stratégique permettant aux médias de jouer un rôle positif dans la couverture et la prévention des conflits. Ce rapport élaboré par un expert externe a permis de réaliser un diagnostic des contraintes liées à l'action des médias numériques dans chaque pays cible. Il s'agissait plus précisément d'un état des lieux des textes en vigueur liés à la liberté d'expression, des pratiques en cours et des risques pour les médias numériques. Cette étude comporte également un point sur les aspects d'investigation et de rapportage des violations des droits humains. Elle a été effectuée en même temps dans les deux pays cibles, qui ont servi d'étude de cas, et comprenait une dimension régionale. Ce rapport permet une analyse comparée des législations, des pratiques et des risques, notamment par rapport au contexte, ainsi que la transmission de bonnes pratiques et de synergies prospectives. Cet état des lieux a été réalisé en début de projet dans l'optique de fournir un référentiel commun à toutes les parties prenantes et les groupes cibles. Il fixait un cadre initial et sert de base pour toute comparaison et pour évaluer le succès des objectifs du projet. Ce référentiel constitue une base sur laquelle peuvent s'appuyer les acteurs des médias pour davantage calibrer leurs actions concernant la prévention des conflits. Par ailleurs, les recommandations formulées dans ce diagnostic mettent davantage de pression sur les gouvernements guinéens et ivoiriens, en leur rappelant leur engagement et leur obligation en matière de respect de la liberté d'expression des médias.

- A.1.2 Atelier de restitution de l'état des lieux et de partage de bonnes pratiques entre les pays cibles

Ouvert aux acteurs des médias et des professionnels du numérique des pays cibles, un atelier s'est tenu en Côte d'Ivoire. Cet atelier a permis la restitution de l'étude précédemment citée (A.1.1), et des recommandations qui en ont découlé. Il a permis de dégager des stratégies communes au niveau de la sous-région et de valoriser le partage de bonnes pratiques entre les pays cibles. Les consultants ayant travaillé sur cette production ont été amenés à partager leurs recherches permettant ainsi une meilleure connaissance des pratiques sur la thématique visée et des lois en vigueur dans la région et les pays cibles.

A l'issue de cet atelier, les acteurs avaient connaissance de l'existence d'autres initiatives similaires au sein du pays ou dans les pays voisins, afin de créer des consortiums et synergies. Cela a également permis de développer une dimension plus large et commune des idées en vue de mettre en œuvre des solutions concrètes. Les différentes parties prenantes se sont constituées en sous-groupes pour réfléchir à des plans d'actions dans lesquels un certain nombre de recommandations ont été développées pour améliorer la situation des médias en Guinée et en Côte d'Ivoire.



➤ A.1.3 Ateliers de suivi pour renforcer l'échange et les synergies entre les partenaires

Suite à la rédaction, la publication et la diffusion de l'état des lieux (A.1.1) et afin de nourrir les synergies et les échanges commencés lors de l'atelier de restitution (A.1.2), des ateliers de suivi ont également été organisés. Ils se sont tenus à fréquence régulière jusqu'à la fin du projet. Les échanges se sont basés sur le suivi des recommandations issues de l'atelier de restitution de l'état des lieux sur les médias et la prévention des conflits mais également sur l'acquisition de nouvelles compétences, les échanges de connaissances sur des thématiques spécifiques et la capitalisation pour l'amélioration du rôle des médias dans la prévention des conflits. Les partenaires du projet exposaient également leurs avancées en faveur de la prévention des conflits et les ateliers ont donné lieu à des échanges.

Ces séances étaient à destination des participants ayant participé à l'atelier de restitution.

➤ A.1.4 Création d'une plateforme sécurisée et collaborative pour prévenir les conflits engendrés sur les media en ligne

Les objectifs de cette plateforme sont de pérenniser les initiatives existantes en les élargissant à d'autres domaines de lutte contre la désinformation et de renforcer les capacités locales visant à prévenir les conflits générés par les médias en ligne. Elle sert aussi à équiper les OSC partenaires de dispositifs collaboratifs d'alerte précoce pour prévenir et stopper la diffusion des contenus en ligne susceptibles d'alimenter les dynamiques de conflits. Elle permet également un transfert de compétences aux partenaires locaux.

La plateforme comprend quatre fonctions concourant à la réactivité et à l'efficacité du système d'alerte : signaler, analyser, riposter, sensibiliser. L'activité repose sur la création d'une application pour collecter de façon anonyme et sécurisée des contenus problématiques. Il suffit de se connecter à un service caché sur un site Internet ou via une application distribuée aux équipes de sondeurs. Pour cela, un annuaire de 160 personnes chargées d'alerter sur un potentiel fait de désinformation a été mis en place.

Les contenus problématiques collectés sont ensuite analysés par une équipe d'analystes formés aux opérations sémantiques et aux ripostes adaptées, qui ont un accès sécurisé aux contenus problématiques collectés par les personnes chargées d'alerter sur un potentiel fait de désinformation.

L'activité s'est déroulée en 3 phases : une phase 1 de conception et test de la plateforme, une phase 2 de formation avec des ateliers sur le fonctionnement de la plateforme et une phase 3 de monitoring et de suivi du fonctionnement de la plateforme.

Il était également nécessaire d'assurer la réactivité de la plateforme en lien avec les sondeurs sur le terrain, et sa capacité à produire des réponses appropriées au contexte local, en tenant des conférences de rédaction régulière. Pour garantir le bon fonctionnement de la plateforme, 8 ateliers se sont tenus mensuellement en Guinée et en Côte d'Ivoire pour produire des éléments d'analyse et de riposte en utilisant les ressources de la plateforme sécurisée. L'objectif de leur travail de veille est d'assurer une réactivité en produisant les analyses et ripostes nécessaires en cas d'alerte lancée par les sondeurs.

➤ A.2.1 Activité de renforcement des capacités à destination des médias autour de la couverture des conflits de manière éthique, responsable et équilibrée

Cette activité fait écho à A.1.1 qui réalise un état des lieux des normes applicables en matière de liberté d'expression. Ces normes seront reprises et explicitées aux acteurs des médias numériques, et complétées par les normes éthiques et déontologiques, ainsi que par les techniques de rapportage et d'investigation. Elle vise à former les acteurs médiatiques qui couvrent les questions de la couverture éthique, responsable et équilibrée de ces derniers, afin d'assurer une meilleure prévention des conflits et la cohésion sociale. L'objectif est de renforcer leurs compétences pour faire face à la multiplication des fausses informations et messages haineux qui divisent la population et créent des tensions. Cette activité est destinée à donner pleine efficacité et homogénéité aux autres activités du projet IMPACT. Elle constitue donc une étape clé, gage de qualité, de durabilité et de duplication des formations.



Ces sessions ont formé à toutes les étapes du travail journalistique :

2 sessions par pays ont eu pour objet l'investigation et le rapportage des violences/violations des droits liées aux conflits (comment les documenter, les analyser, les traiter, etc.). 2 sessions par pays ont eu pour objet les normes éthiques et déontologiques à respecter dans le cadre de l'activité des médias (présomption d'innocence, diffamation).

- A.2.2 Formation à destination des media numériques sur la lutte contre les messages haineux et les « fausses informations »

Cette activité est en lien direct avec la création de la plateforme (A.1.4) qui a permis de collecter de façon anonyme les contenus problématiques dont les fausses nouvelles. Pour que ce travail soit efficient, les acteurs amenés à se servir de cette plateforme doivent pouvoir les identifier et connaître les mécanismes de vérification pour organiser la riposte prévue dans la plateforme. Elle visait ainsi à former les acteurs et professionnels de la presse sur les différents types de fausses nouvelles, les outils et les mécanismes de vérification afin de les aider à lutter contre les discours de haine qui pullulent sur la Toile. Cette activité a permis de donner les outils nécessaires à la presse guinéenne et ivoirienne pour lutter efficacement contre les informations trompeuses.

2 sessions se sont tenues en Côte d'Ivoire réunissant 37 acteurs de la scène journalistique (directeurs de publication, rédacteurs en chefs, journalistes des media classiques et numériques) et 37 acteurs de la société civile (ONG, associations de jeunesse, étudiants et élèves). 2 sessions se sont tenues à Conakry, Guinée réunissant 30 journalistes de la presse classique et des nouveaux médias venant de la capitale mais aussi de différentes régions du pays. Une troisième session s'est tenue à Conakry, réunissant 15 membres de la Haute Autorité de la Communication (HAC), incluant leur équipe de monitoring et la commission éthique. Dans ce contexte de transition, la HAC a été rétabli par le gouvernement de transition et a depuis assis sa volonté de mener des partenariats avec la société civile afin de lutter contre les fausses nouvelles.

- A.2.3 Mise en place d'actions pour favoriser la vérification des faits et l'autorégulation des médias

Cette action vise à autonomiser les bénéficiaires des activités A.2.1 et A.2.3 pour que ceux-ci en mutualisant leurs compétences soient à même de s'auto-réguler via des organes où ils sont parties prenantes, et ainsi professionnaliser le secteur de la presse.

A.2.3.1 Création d'un réseau de mise en commun de compétence des media en Guinée Conakry

Cette activité vient renforcer les sessions de formation sur la vérification des faits et la lutte contre les propos haineux en accompagnant la création et le fonctionnement d'un réseau. Un coordinateur a été recruté pour accompagner 30 journalistes ainsi que 4 membres de la HAC en Guinée ayant bénéficié des sessions de formation à créer un réseau dans lequel ils pourront mutualiser les compétences et moyens pour mettre en œuvre des actions de lutte contre les fausses nouvelles et les propos haineux. Cette activité visait à rendre opérationnels tous les bénéficiaires des précédentes formations et de mettre leur travail en commun. Ces compétences aideront à la production de contenu sur les thèmes de la lutte contre les informations trompeuses et les propos haineux. Ces productions pourront être soumises pour une première édition de remise de prix. Cette remise de prix sera ensuite incorporée dans le processus de remise de prix que met déjà en place l'ABLOGUI. Cela a été pensé comme vecteur de promotion de la vérification des faits, pratique peu connue en Guinée et dans laquelle peu de personnes veulent se lancer, mais aussi pour susciter des vocations. En appuyant techniquement et financièrement ces membres dans la production de contenu, cela permettra la durabilité des activités de formation précédentes.

A.2.3.2 Renforcement de l'Observatoire d'auto-régulation des médias numériques de Côte d'Ivoire (OMENCI)

Cet observatoire constitue un centre d'imprégnation pour des étudiants et des bénévoles de l'éducation aux médias et à l'information. Cette activité vise à assainir le secteur de la presse en Côte d'Ivoire. Elle permet de professionnaliser les médias en ligne en leur inculquant notamment les règles à suivre. En professionnalisant ces médias pendant les vingt-quatre mois du projet, ils assoient leur crédibilité sur la scène locale et nationale et se rendent à même de vendre leurs publications. Cela leur permettra d'avoir des recettes plus ou moins importantes et de contribuer au financement de l'observatoire pour que sur le long terme et qu'après la fin du projet, l'OMENCI puisse perdurer et être autonome financièrement.

Un Comité de monitoring de 7 membres a été mis en place et a statue sur les types de sanction à prendre après les manquements relevés. Le monitoring des sites d'informations, permet d'aller à la labellisation des sites d'information. Il s'agit de scruter plusieurs médias en ligne afin de détecter les manquements et ensuite faire un rapport mensuel à soumettre au comité qui prendra des sanctions avant de publier ledit rapport.

A.2.3.3 Renforcement des compétences en recherche de financements et partenariats de l'OMENCI

Cette activité permettra de pérenniser l'OMENCI ainsi que de le stabiliser financièrement. L'observatoire sera financé à hauteur de 50% tout au long du projet mais la finalité tient à ce qu'il soit entièrement autonome et puisse s'auto-financer par la suite. C'est en ce sens que des ateliers seront mis en œuvre dans le projet afin de permettre aux membres du comité de monitoring de l'OMENCI de prendre part à des ateliers d'échanges et de renforcer leurs compétences sur le thème de la recherche de financements et de partenariats.

➤ A.2.4 Formation des journalistes citoyens dans les zones périurbaines

Cette activité s'inscrit dans la complémentarité des actions précédentes car elle a permis de toucher un autre public que la catégorie socio professionnelle des journalistes visés par les précédentes activités (A.2.1, A.2.2), lui aussi vecteur d'information et potentiellement auteur de fausses nouvelles car non formé.

De nos jours, une nouvelle forme de journalisme est en train d'émerger ; on parle de journalisme citoyen. Il s'agit de personnes qui, témoins d'une scène, publient des vidéos, photos et textes sur les réseaux sociaux ou partagent immédiatement tout ce qu'ils reçoivent sans la moindre vérification ou le moindre recoupement et sans respecter les règles élémentaires en la matière. Par exemple, ils n'établissent pas la véracité, l'exactitude et la source de l'information avant toute publication. C'est au mépris de cette règle élémentaire et d'autres, que le journaliste citoyen publie ses informations. Il s'agissait au cours de cette activité de leur donner quelques outils journalistiques qui leur permettent de publier de façon professionnelle et crédible leurs informations.

➤ A.3.1 Sensibilisation des journalistes citoyens sur la haine et les fausses informations au moyen de contenus multiformes

Pour que le rôle positif des médias numériques soit réel, la population doit comprendre que l'accès à l'information via internet peut aussi relever d'effets néfastes et problématiques qui mettent à mal la consolidation de la paix et de la démocratie.

A.3.1.1 Caravane de sensibilisation

Le choix de cette activité se justifie par la méconnaissance des élèves, étudiants et jeunes sur les dangers liés aux fausses nouvelles et discours de haine. La caravane a pour but de sillonner dix localités de Côte d'Ivoire afin de sensibiliser les jeunes sur les effets néfastes des informations trompeuses, des discours de haine et permettra de les former aux outils de lutte contre ces phénomènes.

Les usagers ont ainsi été formés sur les nouveaux médias. Les actions de sensibilisation ont porté sur le cadre juridique des nouveaux médias en Côte d'Ivoire et les mécanismes et outils de vérification des informations trompeuses afin de faire passer des messages de sensibilisation.

A.3.1.2 Sessions d'informations

Dix sessions ont regroupé les catégories de population qui commencent à avoir accès à Internet comme les jeunes des zones faiblement alphabétisées, jeunes instruits des zones semi-urbaines de l'intérieur du pays ou les leaders communautaires. Comme de plus en plus de citoyens se retrouvent avec un accès internet sans avoir un minimum d'informations sur l'outil, ils deviennent un terreau fertile d'absorption mais aussi de création de fausses nouvelles et de propos haineux. L'objectif de cette activité est de leur apporter les informations nécessaires pour lutter contre ces fléaux.

Cela passe par deux volets. Le premier comprend une action de sensibilisation pour discuter avec les jeunes et la production de vidéos en langue nationale sur les propos haineux et les moyens à disposition des citoyens pour les combattre et atténuer leurs impacts. Le second volet comprend une action de plaidoyer auprès des autorités et acteurs communautaires.

➤ A.3.2 Renforcement des capacités des citoyens sur le potentiel des médias numériques

Cette activité a permis de renforcer l'activité A.3.1 car après avoir été sensibilisés, les jeunes voient leurs capacités renforcées dans l'identification et la lutte contre la désinformation et les propos haineux. Elle a permis aussi de renforcer les capacités de la société civile guinéenne qui interagit avec les médias numériques mais qui est peu connectée, et qui doit être considéré comme un allié.

A.3.2.1 Création d'un MOOC (Massive Open Online Course)

L'activité consiste à créer une formation en ligne dynamique, gratuite et certifiante de type MOOC, sur la lutte contre la désinformation et les propos haineux, et à en faire la promotion auprès des jeunes internautes, avec l'obtention d'une attestation pour ceux et celles qui la terminent.

Cette activité a permis de toucher 100 jeunes actifs sur les réseaux sociaux. Les jeunes sont les premiers à se retrouver face aux fausses nouvelles et les propos haineux mais, ne sachant pas la conduite à tenir dans cette situation, certains auteurs contribuent donc par méconnaissance à la propagation de ce type de contenu. Très connectés, l'utilisation de plateforme de e-learning ne semble pas être une barrière pour eux. Le MOOC constitue donc le meilleur moyen de renforcer leurs capacités avec des coûts relativement faibles.

A.3.2.2 Atelier de formation sur la lutte contre la désinformation et les propos haineux

Un atelier de formation et d'échange à Conakry a réuni 50 personnes, patrons de presse et membres de la société civile de la capitale et de l'intérieur du pays. Cet atelier de formation s'adressait aux personnes qui ne sont pas ou peu connectés et que le MOOC ne pourra pas toucher. L'objectif était, d'une part, de renforcer les capacités sur la lutte contre les informations trompeuses et les propos haineux (les repérer, les combattre, le cadre juridique, etc.) et de sensibiliser à la nécessité de promouvoir la vérification des faits dans les médias guinéens.

➤ A.3.3 Financement en cascade pour des initiatives innovantes destinées à la lutte contre les discours haineux et la désinformation

Le projet prévoyait le financement des initiatives innovantes de la part des membres de la société civile pour soutenir les processus de médiation, dialogue et réconciliation grâce aux médias numériques. Ces initiatives incluaient notamment des productions audio-visuelles ou la production et diffusion de débats, campagnes ou messages et des formations.

L'attribution de soutiens financiers aux OSC œuvrant dans le domaine des médias numérique et de la presse, dans la lutte contre les propos haineux, la désinformation et la couverture des conflits de manière éthique, visait à renforcer les résultats attendus du projet en les aidant à poursuivre les activités de sensibilisation (A.3.1), mais aussi à pérenniser les produits du projet (A 1.4 et A 2.3) et enfin à renforcer les capacités des acteurs dans la lutte contre les propos haineux, fausses nouvelles, désinformation (A.2.1 et A 2.2, ainsi que A.2.4 et A.3.2).



Il est prévu que ce soutien permette à 4 OSC dans le milieu des médias et de la presse, présentes dans les deux pays cibles (Guinée et Côte d'Ivoire), de bénéficier d'une aide pour réaliser des actions de sensibilisation et la production de contenu. L'appel à projet proposait des subventions d'un montant de 10 000 euros par organisation. La décision d'attribution des subventions a été prise lors d'un comité exceptionnel de pilotage du projet et a pris en compte, outre la nature et la pertinence des actions proposées, la taille de l'organisation, sa situation géographique, ses besoins.

III. ORGANISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT

a) Contexte de l'étude d'impact

L'étude d'impact du projet IMPACT a été conçue dans la continuité de l'évaluation externe à mi-parcours qui a eu lieu après un an de mise en œuvre du projet et vise à produire une analyse objective des résultats atteints, ou non, par le consortium à long terme dans le cadre du projet, des effets produits par les actions mises en œuvre, à plusieurs niveaux (individuel, sociétal et structurel) et vis-à-vis des divers publics touchés (bénéficiaires directs et indirects), ainsi que de leur durabilité, de leur pérennisation à perdurer même une fois le projet clôturé.

Ce faisant, cette étude permet d'interroger les réelles capacités d'action d'ASF France et de ses partenaires, les limites de leur intervention et les marges d'amélioration possibles, tout en mettant en lumière leur part de contribution aux changements constatés en matière de renforcement du rôle positif de la société civile, et notamment des médias numériques, dans la prévention des conflits en Guinée et en Côte d'Ivoire. De ce fait, elle participe plus largement au travail de réflexion et de capitalisation mis en œuvre par le consortium en vue d'améliorer la réponse apportée aux besoins et aux demandes de ses bénéficiaires, et notamment des plus vulnérables, dans le cadre de ses projets.

b) Objectifs de l'étude d'impact

Cette étude d'impact est contractuelle et a été prévue dès la conception du projet. Elle doit permettre aux différentes parties prenantes et aux partenaires financiers de disposer d'un avis externe sur la conduite du programme, l'atteinte des résultats, ses réussites et ses faiblesses, son impact sur l'amélioration des pratiques des acteurs des médias et de la société civile en matière de lutte contre la désinformation et les pistes d'amélioration et d'approfondissement en vue d'autres activités et de projets en soutien aux professionnels des médias. À travers cette analyse, il sera également question de mesurer l'impact indirect du projet, en questionnant les changements structurels induits par les actions du consortium au niveau des bénéficiaires finaux, c'est-à-dire les populations de Guinée et de Côte d'Ivoire et les autorités locales. Cette étude d'impact doit se tenir au moins 6 mois après la fin du projet dans le but d'analyser les effets du projet dans le moyen à long terme.

Elle doit permettre, à travers les outils méthodologiques proposés par l'équipe de l'étude, d'atteindre les objectifs suivants :

- Analyser l'impact du projet sur l'amélioration des pratiques des acteurs des médias et de la société civile en matière de lutte contre la désinformation
- Analyser la cohérence et la pertinence des activités menées et leurs résultats
- Apprécier les effets obtenus sur les bénéficiaires directs et indirects de l'intervention
- Analyser les risques/forces de la pérennisation des activités du projet et leur impact/répercussions éventuels
- Formuler des recommandations en matière d'approche et de méthodologie à privilégier pour des projets complémentaires et/ou supplémentaires menés par les partenaires du projet IMPACT et partenaires guinéens et ivoiriens, en matière de renforcement du rôle positif de la société civile,

notamment des médias numériques, en matière de prévention des conflits en Guinée et en Côte d'Ivoire

c) Méthodologie

➤ L'étude d'impact comprendra :

a) L'établissement d'un bilan global du projet évalué

L'équipe de l'étude devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment:

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

b) Conduite d'une analyse évaluative

A partir des constats et des informations disponibles, l'équipe de l'étude devra évaluer la performance et la durabilité du projet de manière rétrospective et prospective. De manière rétrospective, l'objectif vise à identifier ce que les acteurs clés en Guinée et en Côte d'Ivoire (société civile, autorités, médias) ont pu bénéficier de la mise en œuvre du projet IMPACT au cours de son exécution et a posteriori plus de 6 mois après la fin du projet. De manière prospective, l'objectif vise à définir les moyens de pérennisation des actions du projet, d'identifier les potentiels défis à venir et les axes d'accompagnement de la société civile pour mettre en place des actions permettant de remédier aux défis identifiés. Cette étude d'impact se fera à partir des cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité. A l'aide de ces cinq critères, le/les consultants auront à charge de mesurer les effets significatifs en ce qui concerne le rôle positif que peuvent avoir les médias en matière de production de contenus vérifiés et, plus généralement, de lutte contre la désinformation. Les changements constatés devront être identifiés par le/les consultants.

Pour chacun de ces critères, des outils et méthodes d'évaluation seront proposées par le/les consultant(s) notamment à l'aide de questions évaluatives qui pourront porter sur les axes suivants :

- L'impact pour et sur les partenaires locaux
- L'impact pour et sur le partenaire régional
- L'impact sur la production et la diffusion d'informations « vérifiées » dans les zones d'intervention du projet
- L'impact sur les modalités d'accès à ces canaux d'informations
- L'impact sur la mobilisation conjointe des acteurs des médias au niveau national

4 phases de mise en œuvre de l'étude ont été identifiées par le consortium IMPACT :

- Cadrage méthodologique du processus d'analyse des impacts du projet (désignation de l'impact/qualification des effets de l'impact/détermination de la criticité de l'impact)
- Collecte des données et interviews auprès des bénéficiaires et des membres du consortium IMPACT
- Restitution provisoire avec le consortium IMPACT
- Restitution finale après validation par le consortium IMPACT du rapport final et par la DUE

L'équipe de l'étude pourra faire d'autres propositions qui seront soumises à validation par le consortium IMPACT.

d) Durée de l'étude d'impact

La durée de l'étude est appréciée et devra être proposée par l'équipe en charge de l'étude dans son offre. Cependant, elle doit démarrer au mois de décembre 2024, soit près de neuf mois suivant la fin de la mise en œuvre du projet afin de pouvoir apprécier les effets induits par le projet dans le moyen terme et d'identifier l'impact qu'il pourra avoir dans le long terme

Les entretiens devront se faire en présentiel en Guinée et en Côte d'Ivoire avec les bénéficiaires des activités et partenaires guinéens et ivoiriens, et/ou en distanciel avec les membres du consortium au Sénégal et en France, selon la méthodologie proposée par l'équipe de l'étude.

e) Livrables

- Une note de cadrage incluant la stratégie/méthodologie de l'étude d'impact qui sera présentée, revue et validée par les membres du consortium du projet avant le démarrage de l'étude.
- Une présentation des premiers résultats de l'étude au niveau du consortium IMPACT avant le rapport final.
- Un rapport final provisoire sera produit à l'issue des travaux. Il sera transmis au consortium IMPACT qui pourra également émettre ses commentaires. Le consortium du projet formulera ses remarques et observations dans les deux semaines suivant la réception du rapport provisoire.
- Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le consultant, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par le/les consultant(s). Le rapport doit inclure de manière claire et sans ambiguïté l'atteinte ou non des résultats du projet et les changements apportés par celui-ci.

Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique. Le rapport final restera la propriété des membres du consortium qui en assureront la diffusion.

IV. MODALITES PRATIQUES

a) Qualifications / Profils

- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle en matière d'évaluation/étude d'impact, en particulier dans le secteur de la coopération et du développement.
- Connaissances et expertises techniques dans le secteur des médias numériques.
- Expérience avérée d'évaluation/d'étude d'impact de projets menés en Guinée et en Côte d'Ivoire, ou dans la sous-région.
- Le rapport devra être rédigé en français.
- Expérience indispensable en préparation et conduite d'enquêtes (qualitative, quantitative, etc.)
- Expérience d'évaluation de projet dans le domaine des médias et de la prévention des conflits.

b) Budget

Le budget de l'étude d'impact est de 45 000 euros TTC.

c) Evaluation de l'offre et procédure de dépôt

Les candidats (structures ou personnes indépendantes) intéressés pour effectuer cette étude d'impact doivent fournir, par email uniquement, avant **le 14 avril 2024** une offre technique et une offre financière, aux adresses projets@avocatssansfrontieres-france.org et cdp.guinee@avocatssansfrontieres-france.org, incluant les éléments suivants :

- Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée;
- Les références et expériences du consultant ou de l'équipe ou du cabinet sur ces 10 dernières années ;
- Le CV détaillé et les copies d'évaluation de performance des deux dernières années du consultant/ de l'équipe dans le cadre d'autres évaluations similaires ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- Une offre financière en Euros comportant le budget global (hors taxe et toutes taxes comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports, missions, etc.).

Les offres reçues conformément aux éléments exposés ci-dessus seront analysées selon les critères suivants :

Les critères ci-après seront pris en compte :

- Expérience spécifique du/des consultant(s) applicable à la mission
- Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de référence
- Qualifications et compétence du/des consultant(s) pour la mission.

Tableau – Allocation des points pour l'évaluation des Propositions techniques

Critères d'évaluation	Points
Références et expériences spécifiques du cabinet, du/des consultant(s) applicable à la mission	20
Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de référence	45
Qualifications et compétence du/des consultant(s) (CV)	35
Total	100

La note technique minimum de qualification (Nt) requise est de : 80

La Proposition financière dont le prix évalué est le moins élevé (Pm) se verra attribuer la note de prix (Np) maximale de 100.

La note de prix des autres propositions sera calculée par la formule ci-après :

$Np = 100 \times Pm / P$, dans laquelle "Np" est la note de prix, "Pm" est le prix le moins élevé, et "P" le prix de la proposition évaluée.

Les pondérations attribuées respectivement à la Proposition technique (T) et à la Proposition financière (F) sont :

T = 75

F = 25

Les Propositions sont classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) combinées en utilisant les pondérations (T = la pondération attribuée à la Proposition technique ; F = la pondération attribuée à la Proposition financière ; T + F = 1) comme suit : $N = Nt \times T\% + Np \times F\%$.